



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

mardi 24 juillet 2012 à 19 heures 00

-----

CS/MG

N° 001396

Service Animation  
Jeunesse - Contrat  
Enfance Jeunesse -  
1)- Approbation du  
programme d'actions  
éligibles 2012.

Affiché le :

Le mardi 24 juillet 2012 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) représentée par M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) représentée par M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal) représenté par Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. André LECOURT (Conseiller Municipal) représenté par M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : M. José VINCENNELLI (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

**VOTES CONTRE :**

Jean-Louis de  
Longeaux  
Christian PANOT  
André Lecourt  
Elise ISNARD  
Patrick Espitalier  
Corinne Paicocchi

Il est rappelé au conseil la délibération n°001273 du 29 décembre 2011 approuvant la signature d'une convention d'objectifs et de financement, le contrat enfance jeunesse pour une durée de quatre ans, entre la Commune, la Caisse d'Allocations Familiales, et la Mutualité Sociale Agricole.

Ce contrat s'adresse aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Les règles de financement du contrat enfance jeunesse distinguent:

-Les actions non éligibles maintenues au titre du contrat avec un taux de dégressivité annuel fixé par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

-Les actions éligibles et contractualisées dont l'objectif reste l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il s'agit de:

Associations	Libellé	montant
APAS	Accueil de loisirs maternel et primaire	15000

Le montant des actions réalisées par l'APAS s'élève à 15000€

La convention avec l'association partenaire de la commune, de la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole est présentée au conseil.

Il est rappelé au conseil que les dépenses sont subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole en fonction du taux de fréquentation d'un montant plafonné et à hauteur de 55 % du reste à charge plafonné.

En conséquence, il est demandé au conseil de délibérer pour approuver l'action 2012 proposée par le centre social ainsi que la convention et à autoriser Monsieur Le Maire à la signer

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE**

**APPROUVE** l'action 2012 réalisée par l'APAS.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention avec l'APAS

**APPROUVE** le montant total de la dépense à la charge de la commune de 15000 € au bénéfice de l'APAS

**DIT** que la somme est inscrite au chapitre 67 article 6745 du budget primitif 2012.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**